



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS
Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 5 avril 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous -Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'à la mi-avril.

Le terrain d'honneur reste disponible.

Arrêté municipal de fermeture du stade de Pecqueuse du 25 mars 2022 au 8 avril 2022.

Courrier de la Mairie de Lisses

nous informant que le club FC Lissois est autorisé à organiser des rencontres les dimanches après 18 h sur le terrain synthétique du complexe sportif Stéphane Diagana.

Arrêté Municipal de la Mairie de Tigery

Fermeture temporaire du terrain d'honneur de football du jeudi 31 mars au mercredi 6 avril 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 30 avril au dimanche 1^{er} mai 2022 14 h.

COUPES

Mardi 29 mars 2022 : Le tirage des ¼ de finale est effectué par les membres de la Commission, en présence de MM. DELFOUR et FORNARELLI (CD).

Les ¼ de finale auront lieu :

LE 16 AVRIL 2022 : U14

LE 17 AVRIL 2022 : SENIORS ESSONNE et DISTRICT, CDM, U16, U18, VETERANS et CHALLENGE +45 ANS



**TIRAGES le Mardi 3 mai 2022 à 19h à l'institut
Gaston VILLADIER au district de l'Essonne**

Les ½ de finale auront lieu :

LE 21 MAI 2022 : U14

**LE 22 MAI 2022 : SENIORS ESSONNE et DISTRICT, CDM, U16, U18, VETERANS et
CHALLENGE +45 ANS**

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Epinay sur Orge SC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/C auront lieu au stade du Breuil 1 (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 2 AVRIL 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

U18 F A 8

Ulis CO 1 / Verrières le Buisson 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Pays Limours ENT 1 / Longjumeau FC 1 * U15F A 8 * Poule A

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 1 / Arpajonnais RC 1 * U15 F A 8 * Poule A * Du 9 avril 2022 au 16 avril 2022

Accord de la Commission.

Match n° 23939700 du 16 avril 2022

Brunoy FC 1 / Etampes FC 1 * Seniors F A 11 * D1

Demande de Brunoy FC de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs.



Refus du club d'Etampes FC.

La Commission maintient la rencontre le 17 avril 2022 à 17 h au stade Parfait Lebourg à Brunoy (terrain synthétique).

Match n° 24178010 du 9 avril 2022

VYC 1 / Longjumeau FC 1 * U18 F A 8

Demande de VYC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 9 avril 2022 à 15 h

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 3 AVRIL 2022

D5/B

Athis-Mons USO 1 / Wissous FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Athis-Mons USO pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

TI 72 h du 3 avril 2022 à jouer le 17 avril 2022

Aigle Fertoise 2 / Arpajonnais RC 2 * D4/A

Villebon SPF 2 / Corbeil AC 1 * D5/B

Match remis du 6 mars 2022 à jouer le 11 mai 2022 à 20 h

Itteville-Ballancourt 2 / Corbeil AC 1 * D5/B

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / Verrières le Buisson 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Itteville-Ballancourt 1 / St Vrain FC 1 * D3/A * Du 17 avril 2022 au 14 avril 2022 à 20 h 30

Accord de la Commission.

Match n° 23553558 du 20 mars 2022

Massy 91 FC 2 / St Vrain FC 1 * D3/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 24 mars 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Massy 91 FC 2 : (3 points, 3 buts)



St Vrain FC 1 : (0 point, 2 buts)

Match n° 23553703 du 3 avril 2022

Savigny Foot CO 2 / Tremplin Foot 2 * D3/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de Savigny Foot CO.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Savigny Foot CO 2 : 3 buts

Tremplin Foot 2 : 1 but

Match n° 23554015 du 3 avril 2022

Ris Orangis US 2 / Jeunesse Etampoise 2 * D4/B

Demande de Ris Orangis US de changement de date via Footclubs.

Amende à Ris Orangis US pour demande tardive.

Match n° 23757431 du 10 avril 2022

Paray FC 2 / Breuillet FC 1 * D2/A

Demande de Paray FC de changement de date via Footclubs.

Accord de Breuillet FC.

La Commission ne peut donner son accord compte tenu que cette date de jeu est inscrite au Calendrier Général.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au Calendrier Général ne seront acceptées que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre au 10 avril 2022.

Match n° 23554024 du 10 avril 2022

Draveil FC 2 / Dourdan Sports 2 * D4/B

Courriel de Draveil FC demandant à jouer à 16 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23554416 du 10 avril 2022

Lissois FC 3 / Lisses Foot 91 * D5/C

Courriel de Lissois FC demandant à jouer à 12 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

COUPE ESSONNE CDM

Match n° 24488315 du 17 avril 2022

Arpajonnais RC 5 / Portugais Ulis AS 5

Courriel d'Arpajonnais RC.

Demande des Portugais Ulis AS de changement de date via Footclubs pour jouer le 1^{er} mai 2022.

Refus de la Commission, le stade est fermé à cette date.

Au vu du motif invoqué (match de championnat Ligue), la Commission reporte cette rencontre au 11 mai 2022 à 20 h (date butoir).



CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 27 MARS 2022

D2

Les Lusitaniens 5 / Bergeries AS 5

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende aux Lusitaniens pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 23536907 du 20 mars 2022

Grigny US 5 / Tigery AS 5 * D1

Extrait du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du 24 mars 2022.

Ladite Commission dit match perdu par forfait au club de Tigery AS :

Grigny US 5 : (3 points, 5 buts)

Tigery AS 5 : (-1 point, 0 but)

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Tigery AS.

Amende réglementaire à Tigery AS.

Frais d'arbitrage à la charge de Tigery AS (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 19 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D4/A

Athis-Mons USO 1 / Trois Vallées-Ollainville 1

Reprise du dossier

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

FMI NON PARVENUE DU 26 MARS 2022

D3/C

Grigny US 2 / Arpajonnais RC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 2 AVRIL 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D2/A

Massy 91 FC 2 / Soisy sur Seine AS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D2/B

Longjumeau FC 1 / Juvisy Academie 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Morsang sur Orge FC 1 / Evry FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Viry Chatillon ES 2 / Linas Montlhéry ESA 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/A

MNVDB-Villejust 1 / Mennecy CS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/B

Ulis CO 2 / Gif Sfoc 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/C

Palaiseau-Villebon 3 / St Michel FC 91 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Tremplin Foot 1 / Pays Limours ENT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.



Demande de changement de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 3 / Benfica Yerres 1 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Massy 91 FC 2 / Brétigny FCS 3 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Courcouronnes FC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23533401 du 2 avril 2022

Pays Limours ENT 2 / Athis-Mons USO 1 * D4/A

Lecture FMI.

Courriel du club d'Athis-Mons USO du 4 avril 2022 à 13 h 48.

Courriel du club d'Athis-Mons USO du 2 avril 2022 à 10 h 31.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait d'Athis-Mons USO.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 20 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D3/A

Grigny US 2 / Tremplin Foot 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également le résultat de la rencontre aux deux clubs.

Janville Lardy ALS 1 / Brunoy FC 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 1^{er} avril 2022 à 16 h 40.

Amende pour transmission tardive à Janville Lardy Lardy ASL.

FMI NON PARVENUES DU 27 MARS 2022

D2/A

Juvisy Académie 1 / Etampes FC 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 31 mars 2022 à 15 h 39.



Amende pour transmission tardive à Juvisy Académie.

D3/A

Orsay Bures FC 1 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 avril 2022.

FMI NON PARVENUES DU 3 AVRIL 2022

D1

Arpajonnais RC 1 / Gif Sfoc 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Etampes FC 3 / Mennecy CS 2

1^{ère} demande

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 3 avril 2022 à jouer le 17 avril 2022

Palaiseau-Villebon 4 / Montgeron ES 2 * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Mennecy CS 1 / Viry Chatillon ES 2 * D1

Soisy sur Seine AS 1 / Fleury 91 FC 2 * D1

Arpajonnais RC 3 / Ris Orangis US 3 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23562240 du 13 mars 2022

Etampes FC 2 / Verrières le Buisson 1 * D2/A

Extrait du procès-verbal de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 24 mars 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Etampes FC 2 : (3 points, 1 but)



Verrières le Buisson 1 : (0 point, 0 but)

Match n° 2355520 du 20 mars 2022

MNVDB-Villejust 1 / Ris Orangis US 2 * D3/B

Extrait du procès-verbal de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 24 mars 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit match perdu par pénalité à Ris Orangis US (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MNVDB-Villejust 1 (3 points, 1 but).

Match n° 23562174 du 3 avril 2022

Fleury 91 FC 2 / Mennecy CS 1 * D1

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de Fleury 91 FC, nous informant que l'arbitre de la rencontre à inverser le score.

La Commission enregistre le score de la rencontre :

Fleury FC 2 : 3 buts

Mennecy CS 1 : 0 but

Match n° 23555396 du 3 avril 2022

Brunoy FC 2 / Boissy Ss/ St Yon 1 * D3/A

Demande de Brunoy FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Boissy Ss/ St Yon.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Brunoy FC pour demande tardive.

Match n° 23555406 du 10 avril 2022

Draveil FC 1 / Villabé ETS 1 * D3/A

Courriel de Draveil.

Demande de changement d'heure.

Match à 12 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

COUPE ESSONNE U18

Match n° 24450642 du 23 mars 2022

Brétigny FCS / Brunoy FC

Retour du procès-verbal de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 31 mars 2022.

Ladite Commission dit match perdu à Brétigny FCS.

L'équipe de Brunoy FC est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24488323 du 17 avril 2022

Ulis CO / Etampes FC

Courriel du club des Ulis CO, nous demandant le report de la rencontre (match de championnat R3).

La Commission reporte la rencontre au 11 mai 2022 à 20 h (date butoir).



CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 27 MARS 2022

D3/C

Villabé ETS 1 / Epinay Athlético FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu de la feuille de match et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 3 AVRIL 2022

D2/A

Montgeron ES 1 / Ulis CO 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/C

Athis-Mons USO 1 / Villabé ETS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 3 avril 2022 à jouer le 1^{er} mai 2022

Vert le Grand US 1 / Aigle Fertoise 1 * D3/B

Demande de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Massy 91 FC 2* D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Pays Limours ENT 1 / Grigny FC 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (vestiaires).

Match n° 23562503 du 27 février 2022

Savigny Foot CO 1 / Ris Orangis US 1 * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 24 mars 2022.

Ladite Commission dit évocation on fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Savigny Foot CO 1 : (0 point, 2 buts)



Ris Orangis US 1 : (3 points, 5 buts)

Match n° 23562530 du 3 avril 2022

Grigny FC 1 / Paray FC 1 * D2/B

Lecture FMI.

Courriel du club de Paray FC, nous informant que l'arbitre de la rencontre a inversé le résultat.

La Commission demande au club de Grigny FC et à l'arbitre la confirmation du résultat pour sa réunion du 12 avril 2022.

Match n° 23562454 du 10 avril 2022

Draveil FC 1 / Orsay Bures FC 1 * D2/A

Courriel du club de Draveil FC, nous informant que la rencontre se jouera à 14 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 27 MARS 2022

D3/B

Milly Gatinais FC 11 / St Chéron ES 11

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/B

Benfica Yerres 13 / Linas Montlhéry ESA 12

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Benfica Yerres pour refus de faire la FMI.

TI 72 h du 3 avril 2022 à jouer le 17 avril 2022

Tigery AS 11 / Massy 91 FC 11 * D2/A

Ollanville AS 11 / Grigny US 11 * D2/A

Vert le Grand US 12 / Verrières le Buisson 12 * D3/C

TI FMI du 3 avril 2022 à jouer à une date ultérieure

AOP Corbeil 11 / Pecqueuse AS 11 * D3/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Mennecy CS 11 / Orsay Bures FC 11 * D2/A



Plateau Saclay ES 12 / Trois Vallées FC 11 * D4/A
Accord de la Commission.

Match n° 23538432 du 10 avril 2022

Benfica Yerres 13 / Villiers sur Orge FC 11 * D4/B

Demande de Benfica Yerres de changement d'installation via Footclubs.

Accord de Villiers sur Orge.

Accord de la Commission.

La rencontre aura lieu à Epinay sur Orge le 10 avril 2022 à 09 h 30 au stade des Templiers (terrain stabilisé).

Match n° 23561227 remis au 17 avril 2022

Wissous FC 12 / Pays Limours ENT 11 * D2/B

Courriel de Wissous FC, demandant le report de la rencontre (en raison de deux matches sur le même terrain à la même heure).

La Commission maintient la rencontre Vétérans le 17 avril 2022 sur le terrain du stade du Château Gaillard.

Match n° 23538452 du 29 mai 2022

Champlan FCO 11 / Villiers sur Orge FC 11 * D4/B

Demande de Champlan FCO de changement d'installation via Footclubs.

Accord de Villiers sur Orge.

Accord de la Commission.

La rencontre aura lieu à Epinay sur Orge le 29 mai 2022 à 09 h 30 au stade des Templiers (terrain stabilisé).

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 27 MARS 2022

Poule D

Champcueil FC 8 / Courcouronnes FC 8

Reprise du dossier.

Pas de réponse de Courcouronnes FC suite à la demande du 29 mars 2022.

1^{er} avertissement et amende à Courcouronnes FC pour non-connaissance des identifiants.

TI 72 h du 3 avril 2022 à jouer le 17 avril 2022

St Chéron ES 8 / Boussy-Quincy FC 8 * Poule C

Aigle Fertoise 8 / Bergeries AS 8 * Poule E

Ollainville AS 8 / Villejust Avenir 8 * Poule E

Match remis du 6 février 2022 à jouer le 1^{er} mai 2022

Wissous FC 8 / Les Lusitaniens 8 * Poule B



Demandes de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 8 / Soisy sur Seine AS 8 * Poule D

Montgeron ES 8 / Port. Brétigny 8 * Poule F

Accord de la Commission.

Match n° 23933888 du 3 avril 2022

Lisses Foot 91 8 / Montgeron ES 8 * Poule F

Demande de Montgeron ES de changement de date via Footclubs.

Amende à Montgeron ES pour demande tardive.

Match n° 23561909 du 10 avril 2022

Les Vieux du Foot 8 / MNVDB FC 9 * Poule E

Demande des Vieux du Foot de changement de date via Footclubs.

Sans réponse du club adverse, la Commission ne peut donner son accord et maintient la rencontre le 10 avril 2022.

Match n° 23561646 remis au 17 avril 2022

Wissous FC 8 / Janville Lardy ASL 8 * Poule B

En raison de l'occupation des terrains, la Commission reporte la rencontre au 22 mai 2022.

+55 ANS

TI 72 h du 3 avril 2022 à jouer le 17 avril 2022

Villebon SPF 10 / Igny AFC 10 * Poule A

Epinay sur Orge SC 10 / Angervilliers AS 10 * Poule B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 10 / VYC 10 * Poule A

MNVDB FC 10 / Morangis Chilly FC 10 * Poule B

Villabé ETS 14 / Verrières le Buisson 10 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 23876063 du 3 avril 2022

Viry Chatillon ES 10 / MNVDB FC 10 * Poule B

Courriel de Viry Chatillon ES, demandant le report de la rencontre au 22 mai 2022.

Accord de la Commission.

La Commission rappelle à Viry Chatillon ES d'utiliser Footclubs pour communiquer avec les adversaires et le District.

Match n° 23875971 du 10 avril 2022

St Michel FC 91 10 / Milly Gatinais FC 10 * Poule A

Courriel de St Michel FC 91, demandant le report de la rencontre.

La Commission fixe la rencontre le 1^{er} mai 2022, au vu du motif invoqué.



La Commission rappelle à St Michel FC 91 d'utiliser Footclubs pour communiquer avec les adversaires et le District.

Match n° 23876067 du 10 avril 2022

St Michel FC 91 14 / Epinay sur Orge FC 10 * Poule B

Courriel de St Michel FC 91, demandant le report de la rencontre.

La Commission fixe la rencontre le 1^{er} mai 2022, au vu du motif invoqué.

La Commission rappelle à St Michel FC 91 d'utiliser Footclubs pour communiquer avec les adversaires et le District.